

CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE - ANIMATEUR DES ACTIVITÉS GYMNiques

Le CQP est un diplôme de niveau 3. Le CQP est la première marche vers l'emploi et permet d'évoluer notamment vers le BPJEPS Activités Gymniques.

Il répond particulièrement aux situations de travail à temps partiel, occasionnel ou secondaire.

[Il permet d'animer et encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'au premier niveau de compétition (niveau Fédéral B).

Le CQP animateur des activités gymniques comprend 3 options :

- Acrobatique (AAGA)
- Expression (AAGE)
- Eveil Petite Enfance (AAGEPE)

Le taux de réussite était de 90 % en 2022-2023 et 93 % en 2021-2022.

L'insertion professionnelle dans l'activité des trois dernières promotions est de 98 % six mois après l'obtention de la certification et de 94 % deux ans.

OBJECTIFS

- Participer au fonctionnement de la structure intégrée dans son environnement territorial
- Concevoir et mettre en œuvre un cycle d'animation dans les activités gymniques de l'option
- Encadrer en sécurité les activités gymniques de l'option
- Assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants

CONTENUS

- Connaissance des publics et de l'environnement
- Techniques d'animation et de communication
- Présentation des univers Access Gym
- Fondamentaux des activités gymniques et méthodologies d'apprentissage
- Mises en situations pédagogiques
- Préparation gymnique et préparation physique
- Règlements, éthique et sécurité de la pratique et des pratiquants

MÉTHODES ET MOYENS

- Méthodes pédagogiques :
 - » Formation en présentiel
 - » Formation ouverte à distance (FOAD)
- Moyens techniques :
 - » Echanges avec les participants
 - » Cas pratiques
 - » Mise en situation / alternance
 - » Powerpoint
- Méthodes d'évaluations :
 - » Mise en situation pédagogique
 - » Entretiens
 - » Dossiers

FORMATEURS

- Formateurs habilités par la FFGYM
-

PUBLIC

Tout public.

L'accès à la formation peut faire l'objet d'adaptation pour les personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, contacter l'INF/FFGym.

PARTICIPANTS

13 stagiaires minimum par session ouverte

L'INF/FFGym se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits. Si le nombre d'inscrits maximum est atteint, il pourra être proposé d'être sur liste d'attente ou d'être reporté sur un autre lieu de formation.

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir 18 ans (au jour du positionnement)
- Être titulaire du diplôme PSC1 ou équivalent (AFPS, SST...)
- Attester d'au minimum 100 heures de pratique dans une activité gymnique de l'option acrobatique ou expression
- Attester d'une présence sur 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance pour l'option Eveil pour la Petite Enfance
- répondre, obligatoirement, aux exigences d'honorabilité prévues dans le code du sport (Articles L.212-9 et L.322-1 du code du sport).

DUREE ET COUT DE LA FORMATION

Formation organisée par l'INF/FFGym.

» Lieu : Sur différents sites en France

» Dates : d'octobre 2024 à juin 2025

» Durée :

- Option Acrobatique : 126 heures de formation en organisme de formation et 50 heures d'alternance en structure professionnelle.
- Option Expression : 111 heures en organisme de formation et 50 heures d'alternance en structure professionnelle.
- Option Eveil pour la Petite Enfance : 90 heures en organisme de formation et 40 heures d'alternance en structure professionnelle.

» Frais de dossier : 120€

» Frais pédagogiques (incluant formation, frais de positionnement et épreuves de certification initiales) :

» Option Acrobatique : 2 255,40 €

» Option Expression : 1 986,90 €

» Option Eveil pour la petite enfance : 1 611,00 €

» Frais de rattrapage : 120€ par épreuve

Le positionnement réalisé à distance est un temps important et obligatoire dans la formation. Il s'agit du premier contact entre vous et les différents acteurs de la formation. Ce temps d'échanges doit se faire avec un représentant de votre structure de stage (représentant légal et/ou tuteur). Cela permet de répondre à l'ensemble de vos questions et aussi de déterminer votre parcours individualisé de formation.

Ce positionnement comporte deux étapes :

- une vidéo de présentation et d'organisation de la formation CQP
- L'entretien individuel (30 minutes)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : un webinaire d'information sera organisé le 20 mai 2024 et le 30 mai 2024 (informations à venir)

FINANCEMENT

En fonction du statut du stagiaire, différents financements sont possibles :

– Contrat de professionnalisation

– CPF (compte personnel de formation)

– Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)

– Conseil Régional

– Financement personnel

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure et/ou du participant. Ils peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCO

INSCRIPTION : Connectez-vous à votre espace licencié FFGYM et [Cliquez ici](#)

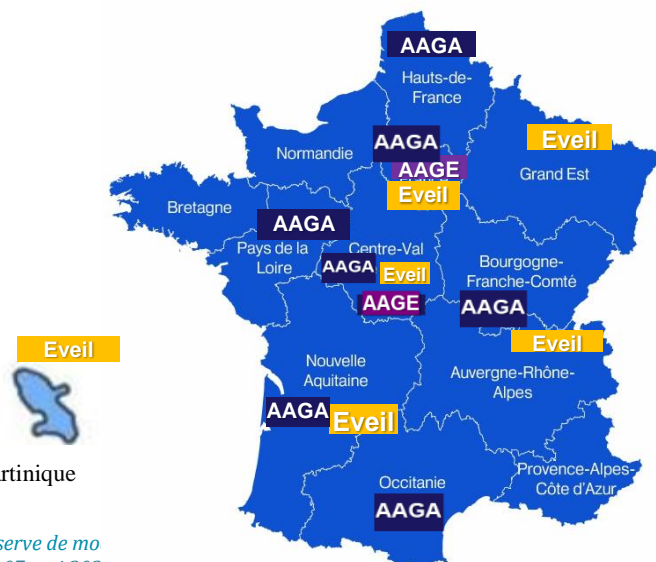
Pour les non licenciés, contactez l'INF/FFGym.

Dossier d'inscription obligatoire à adresser, avant le 17 juillet 2024, par mail à : cqp@ffgym.fr

Responsable technique de la formation :

Thierry Gauvin

Contact : meriem.fellah@ffgym.fr



NOUVELLE-AQUITAINE

Option Acrobatique

Positionnement : le 30 août 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 26 octobre 2024 à BOULAZAC

FOAD du 01 octobre 2024 au 15 février 2025

Module 1 BOULAZAC (24) du 26 au 29 octobre 2024

Module 2 LA TESTE DE BUCH (33) du 23 au 26 novembre 2024

Module 3 BOULAZAC (24) du 03 au 06 mars 2025

Module 4 LA TESTE DE BUCH (33) du 21 au 25 avril 2025
EC* : 24 et 25 avril 2025

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 15 septembre 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 12 octobre 2024 à POITIERS

FOAD du 01 octobre 2024 au 23 mars 2025

Module 1 POITIERS/FLEURE (88) du 09 au 13 octobre 2024

Module 2 TERVES (79) du 05 au 08 décembre 2024

Module 3 TERVES (79) du 10 au 13 avril 2025
EC* : fin mai 2025

GRAND EST

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 10 septembre 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 19 octobre 2024 à Chaumont

FOAD du 01 octobre 2024 au 23 mars 2025

Module 1 CHAUMONT (52) du 19 au 22 octobre 2024

Module 2 CHAUMONT (52) du 10 au 13 février 2025

Module 3 CHAUMONT (52) du 22 au 25 avril 2025
EC* : 26 avril 2025

EC* : épreuves certificatives

ILE-DE-FRANCE

Option Acrobatique

Positionnement : le 01 septembre 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 20 octobre 2024 à CHELLES

FOAD du 01 octobre 2024 au 19 janvier 2025

Module 1 CHELLES (77) du 20 au 23 octobre 2024

Module 2 CHELLES (77) du 27 au 30 décembre 2024

Module 3 CHELLES (77) du 16 au 20 février 2025

Module 4 CHELLES (77) du 13 au 16 avril 2025
EC* : 17 et 18 avril 2025

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 22 septembre 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 20 octobre 2024 à MENNECY

FOAD du 01 octobre 2024 au 19 janvier 2025

Module 1 MenneCY (91) du 20 au 24 octobre 2024

Module 2 MenneCY (91) du 02 au 05 janvier 2025

Module 3 MenneCY (91) du 16 au 19 février 2025
EC* : 20 et 21 février 2025 ou 3-4 mai 2025

Option Expression

Positionnement entre le 16 au 22 septembre 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 01 novembre 2024 à EVRY

FOAD du 01 octobre 2024 au 02 février 2025

Module 1 EVRY (91) du 30 octobre au 02 novembre 2024

Module 2 EVRY (91) du 21 au 24 décembre 2024

Module 3 EVRY (91) du 15 au 17 février 2025

Module 4 GR EVRY (91) du 08 au 10 mai 2025
EC* : 10 et 11 mai 2025

AUVERGNE RHONE-ALPES ET BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Option Acrobatique

Positionnement : le 14 novembre 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 02 janvier 2025 à MONTCEAU LES MINES

FOAD du 01 décembre 2024 au 16 février 2025

Module 1 MONTCEAU LES MINES (71) du 02 au 05 janvier 2025

Module 2 LONS LE SAUNIER (39) du 22 au 25 février 2025

Module 3 BESANCON (25) du 26 février au 02 mars 2025

Module 4 BESANCON (25) du 21 au 25 avril 2025
EC* : 24-25 avril 2025

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 04 septembre 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 27 novembre 2024 à LYON

FOAD du 01 octobre 2024 au 23 mars 2025

Module 1 LYON (69) du 27 novembre 2024 au 01 décembre 2024

Module 2 CLERMONT-FERRAND (63) du 24 au 28 février 2025

Module 3 LYON (69) du 27 au 30 avril 2025
EC* : 21 mai 2025 à LYON

OCCITANIE

Option Acrobatique

Positionnement : le 16 octobre 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 02 décembre 2024 à SETE

FOAD du 01 octobre 2024 au 15 février 2025

Module 1 SETE (34) du 02 au 05 décembre 2024

Module 2 MONTAUBAN (82) du 03 au 06 février 2025

Module 3 MONTAUBAN (82) du 17 au 21 mars 2025

Module 4 SETE (34) du 07 au 11 avril 2025
EC* : entre le 09-11 avril 2025

EC* : épreuves certificatives

HAUTS-DE-FRANCE

Option Acrobatique

Positionnement : le 21 septembre 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 23 octobre 2024 à La Madeleine

FOAD du 01 octobre 2024 au 19 janvier 2025

Module 1 La Madeleine (59) du 23 au 26 octobre 2024

Module 2 La Madeleine (59) du 19 au 23 décembre 2024

Module 3 La Madeleine (59) du 10 au 14 février 2025

Module 4 La Madeleine (59) du 17 au 20 avril 2025
EC* : 21 avril 2025

CENTRE VAL DE LOIRE

Option Acrobatique

Positionnement : le 31 août 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 22 octobre 2024 à BLOIS

FOAD *du 01 octobre 2024 au 19 janvier 2025*

Module 1 *BLOIS (41) du 22 au 24 octobre 2024*

Module 2 *BOURGES (18) du 08 au 10 février 2025*

Module 3 *BOURGES (18) du 11 au 14 février 2025*

Module 4 *ORLEANS (45) du 07 au 11 avril 2025
EC* : 11 et 12 avril 2025*

Option Expression

Positionnement : le 31 août 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 21 octobre 2024 à BLOIS

FOAD *du 01 octobre 2024 au 02 février 2025*

Module 1 *BLOIS (41) du 21 au 25 octobre 2024*

Module 2 *BLOIS (41) du 15 au 18 février 2025*

Module 3 *BLOIS (41) du 19 au 21 février 2025*

Module 4 *BLOIS (41) du 14 au 18 avril 2025
EC* : 17-18 avril 2024*

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 31 août 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 16 octobre 2024 à BOURGES

FOAD *du 01 octobre 2024 au 01 décembre 2024*

Module 1 *BOURGES (18) du 16 au 20 octobre 2024*

Module 2 *BOURGES (18) du 27 au 30 novembre 2024*

Module 3 *BOURGES (18) du 18 au 22 décembre 2024
EC* : le 22 décembre 2024*

EC : épreuves certificatives*

Pays de la Loire

Option Acrobatique

Positionnement : le 03 septembre 2024 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 07 octobre 2024 à LE FENOUIILLER

FOAD du 01 octobre au 24 novembre 2024

Module 1 LE FENOUIILLER (85) du 07 au 10 octobre 2024

Module 2 LE FENOUIILLER (85) du 12 au 15 novembre 2024

Module 3 LE FENOUIILLER (85) du 09 au 13 décembre 2024

Module 4 LE FENOUIILLER (85) du 13 au 16 janvier 2025
EC* : 02 et 09 avril 2025
(à confirmer)

La Martinique

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement et vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP): le 26 octobre 2024 à FORT DE FRANCE

FOAD du 01 octobre 2024 au 19 janvier 2025

Module 1 FORT DE FRANCE (97) du 26 au 30 décembre 2024

Module 2 FORT DE FRANCE (97) du 27 février 2025 au 02 mars 2025

Module 3 FORT DE FRANCE (97) du 13 au 16 avril 2025
EC* : 17 avril 2025

EC* : épreuves certificatives

FICHE D'INSCRIPTION CQP AAG

Pièces complémentaires

2024-2025

Effectuez votre inscription sur [FORMAGYM](#) avant le **30 juin 2024**
 puis adressez, les documents suivants
 en un seul fichier (pdf) mentionnant le nom, prénom du stagiaire
 à cqp@ffgym.fr avant le **17 juillet 2024**

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Votre identité

NOM de naissance :

NOM d'épouse :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Structure d'appartenance (club) :

Mode de financement de la formation envisagé :

<input type="checkbox"/>	Photocopie pièce d'identité : Carte d'identité (recto verso) - Passeport - carte de résident ou de séjour en cours de validité - permis de conduire français sécurisé délivré après le 16 septembre 2013
<input type="checkbox"/>	Certificat médical optionnant impérativement « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques » datant de moins de 6 mois (au premier jour du positionnement)
<input type="checkbox"/>	Diplôme de Prévention secours civique de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou SST (recyclage annuel à jour) Tous les diplômes de secourisme ne sont pas reconnus comme équivalent au PSC1.
<input type="checkbox"/>	Pour les options Acrobatiques et Expression, fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRATIQUE PERSONNELLE d'au minimum 100h dans une activité gymnique de l'option (Annexe 1, page 7).
<input type="checkbox"/>	Pour l'option <u>Eveil Petite Enfance</u> , fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRESENCE d'au minimum 30 séances d'Eveil Gymnique (Annexe 2, page 8)
<input type="checkbox"/>	Attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés FFG)
<input type="checkbox"/>	Copie du diplôme du tuteur si celui-ci est identifié (3 ans d'expérience professionnelle + Diplôme requis : BEES 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré - DEJEPS - DESJEPS - BPJEPS AG- CQP AAG - Licence STAPS donnant les prérogatives pour encadrer les activités gymniques)
<input type="checkbox"/>	Personne en situation de handicap (sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation) (justificatif à fournir : certificat médical, notification de décision de MDPH, photocopie du protocole PPS (projet personnalisé de scolarité) : <input type="checkbox"/> Demande d'aménagement en formation <input type="checkbox"/> Demande d'aménagement aux épreuves de certification
<input type="checkbox"/>	Frais de dossier de 120,00 € à régler par carte bancaire, par virement (RIB sur demande, référence à indiquer CQP 2024-2025 + NOM du candidat)

Option(s) choisie(s) :

- AAGA : Activités Gymniques Acrobatiques
 AAGE : Activités Gymniques Expression
 AAGEPE : Activités Gymniques d'Eveil Petite Enfance

Lieu(x) de formation choisi(s) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Grand Est | <input type="checkbox"/> Occitanie |
| <input type="checkbox"/> Hauts-de-France | <input type="checkbox"/> Nouvelle-Aquitaine |
| <input type="checkbox"/> Ile-de-France | <input type="checkbox"/> Centre-Val de Loire |
| <input type="checkbox"/> Auvergne-Rhône-Alpes/Bourgogne-Franche-Comté | <input type="checkbox"/> Pays de la Loire |
| <input type="checkbox"/> Martinique | |

Obligatoire pour les options : Acrobatique et Expression

Annexe 1 : Attestation de PRATIQUE PERSONNELLE

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) **doit être signée par le Président de l'association** dans laquelle vous avez pratiqué une activité gymnique de l'option choisie.

Je soussigné(e) :, Président(e) de.....

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :

.....

Né(e) le : À

Demeurant

.....

Ville Code Postal

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

.....

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

.....

Nombre total d'heures effectuées :

.....

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

.....

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure

.....

Adresse de la structure

Ville Code Postal

Fait à : Le :

Cachet de l'association et signature du président :
Précédés de l'option manuscrite : " j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis
dans cette attestation ".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).



Obligatoire pour l'option Eveil Petite Enfance

Annexe 2 : Attestation de PRESENCE sur 30 séances d'Eveil gymnique

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) **doit être signée par le président de l'association** dans laquelle vous avez été présent lors de séances d'éveil gymnique pour la Petite Enfance.

Je soussigné(e) : , Président(e) de.....

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :
.....

Né(e) le : À

Demeurant
.....

Ville Code Postal

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :
.....

Nombre total d'heures effectuées :
.....

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :
.....

Nombre total d'heures effectuées :
.....

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure
.....

Adresse de la structure

Ville Code Postal

Fait à : Le.....

Cachet de l'association et signature du président :
précédés de l'option manuscrite : " j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis
dans cette attestation ".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).